



Dossier de Presse

« Un enfant est en danger. **Alertons.** »

15 mars 2012

Table des matières

- Communiqué de presse
- Dispositif de communication
- Présentation des associations
- La Voix De l'Enfant
- L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée
- Des données chiffrées parcellaires : Méconnaissance de la maltraitance dont sont victimes les enfants
- Bibliographie
- Visuel du Site Internet : www.unenfantendanger.com

Communiqué de presse

15 mars 2012



Un enfant est en danger. **Alertons.**

Campagne nationale de sensibilisation et de prévention, 15 mars 2012

Alors que notre société connaît une recrudescence d'affaires d'enfants victimes de violences, Enzo, Marina, Dylan, Lorenzo, Laetitia, Maëlle et tant d'autres ; les associations la Voix de l'Enfant et l'Enfant Bleu-Enfance maltraitée ont décidé conjointement de lancer une campagne de sensibilisation et de mobilisation du grand public, à laquelle madame Claude Greff, Secrétaire d'État chargée de la Famille, est heureuse de s'associer.

Depuis plus de 10 ans, la Voix De l'Enfant et l'Enfant Bleu-Enfance maltraitée, travaillent ensemble avec un seul et unique souci, l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment quand cet enfant est victime de violences sexuelles ou autres mauvais traitements.

Cette campagne souhaite rappeler à chaque citoyen l'obligation qu'il a de signaler aux autorités compétentes les faits de maltraitance dont il aurait connaissance. Pour ce faire, un site Internet indiquant les démarches à engager pour alerter lorsqu'un enfant est en danger ou maltraité, a été créé et est accessible au grand public.

Pour plus d'informations et pour alerter : www.unenfantendanger.com

Contacts presse :

Secrétariat d'État chargé de la Famille :

Nathalie Bahier 06.14.01.04.65 / Anissa Djaadi-Mezhoud 06.33.13.70.72

La Voix De l'Enfant : Martine Brousse 01.40.22.04.22 ou 06.22.80.82.82

L'Enfant Bleu : Monette Cannamela 01.56.56.62.62

Dispositif de communication

La campagne vise à mobiliser le grand public face aux violences dont sont victimes de nombreux enfants. Elle incite chacun à agir, rappelant que la maltraitance n'est pas une fatalité et que la protection de l'enfance est l'affaire de tous.

La campagne accompagnée de son dispositif a été conçue gracieusement par l'agence conseil en communication Terre de Sienne. Elle repose sur 3 axes prioritaires :

- Fédérer les différentes prises de parole et installer un nouveau territoire de communication
- Interpeller et sensibiliser le grand public sur les cas de maltraitances
- Mobiliser et favoriser le passage à l'action au niveau individuel

Print (2 annonces et affiches)



À la claire fontaine M'en allant promener
J'ai trouvé l'eau si belle Que je m'y suis ~~baigné~~
noyé

Il y a longtemps que ~~je t'aime,~~
'il me bat

Jamais je ne ~~t'~~oublierai.

Un enfant est en danger. **Alertons.**

www.unenfantendanger.com

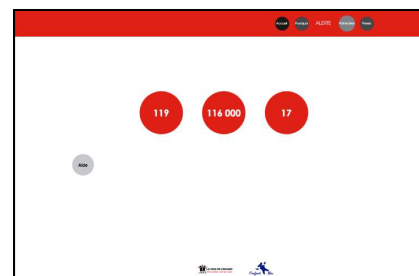
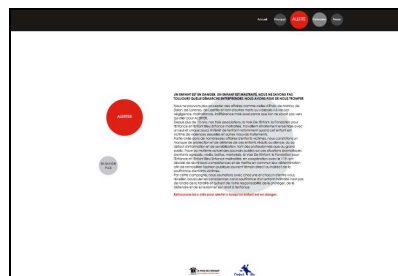


TERRE DE SIÈMME | www.unenfantendanger.com

TV (1 spot)



Internet (1 site dédié)



www.unenfantendanger.com



La Voix De l'Enfant est une association fédérative, animée par 75 associations, intervenant dans plus de 100 pays. Elle a pour but « l'écoute et la défense de tout enfant en détresse quel qu'il soit et où qu'il soit ».

30 ANS D'ENGAGEMENT ET D' ACTIONS : DIRE, RASSEMBLER, AGIR.

La démarche de la Voix De l'Enfant et de ses associations membres s'articule autour de 3 volontés spécifiques :

Un seul parti : l'enfant

La capacité d'indignation de la Voix De l'Enfant ne peut la laisser indifférente à la souffrance des enfants, considérant que cette dernière n'est pas de l'ordre de la fatalité. Se taire ou feindre de l'ignorer, pour ne pas froisser tel ou tel pouvoir, ne pas protéger la dignité et l'intégrité des enfants en détresse relèvent, pour elle, de la non assistance à personne en danger.

Pour la Voix De l'Enfant, les violations ou les dysfonctionnements, en France ou dans le monde, qui entravent la vie des enfants, doivent être mis en lumière pour y remédier car des solutions existent.

Une dimension fédérative

Les nombreuses associations membres de la Voix De l'Enfant sur le terrain représentent un réseau permanent qui permet de démultiplier les forces d'intervention, après avoir recoupé les informations.

Ce réseau apporte différents regards face à une même réalité - celle de l'enfant en détresse et se transforme en actions exemplaires adaptées au terrain (opérations face au tsunami, face à l'absence d'Etat Civil, face aux difficultés de recueil de la parole : les Unités d'Accueil Médico-Judiciaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles et autres). Les bonnes pratiques sont partagées au sein de ce réseau et les actions locales sont soutenues par la Voix De l'Enfant, afin d'amplifier l'action et sa médiatisation, dans un but de prévention.

Pragmatisme et réalisme

Pour la Voix De l'Enfant, les lois, les traités internationaux et les textes réglementaires doivent être appliqués, avant d'en voter de nouveaux qui ne règlent pas obligatoirement les problèmes rencontrés.

Trop d'enfants dans le monde sont privés de leurs droits. Les mentalités doivent évoluer et la Voix De l'Enfant est un acteur de cette transformation. Il faut dire non à l'indifférence et permettre aux enfants de se mettre debout, sans les installer dans un assistanat peu propice à leur future vie d'adulte.

La Voix De l'Enfant est appelée à apporter son expertise dans plusieurs Conseils d'Administration d'Institutions et de Fondations. Elle est Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme depuis 1986.

**La Voix De l'Enfant a reçu, en 1987 et 1992,
le Prix des Droits de l'Homme de la République Française.**

L'ACTION FRANCE

1. Accueil téléphonique / suivi / conseils

La Voix De l'Enfant a mis en place une permanence juridique téléphonique, assurée par une cellule d'avocats, qui informe les enfants victimes et leurs responsables légaux sur leurs droits et les oriente si nécessaire vers les structures adéquates, pour une meilleure prise en charge. **Tous les mercredis de 14h30 à 18h au 01.40.22.03.05.**

Un travail pluridisciplinaire est assuré pour veiller au bon déroulement des procédures et en particulier, la prise en charge des enfants victimes. Quand cela s'avère nécessaire, la Voix De l'Enfant se constitue Partie Civile.

2. Multiplication des Unités d'Accueil Médico-Judiciaires : 51 Unités d'Accueil ouvertes à ce jour.

Prenant en compte que les enfants victimes sont des *enfants souffrants avant d'être des enfants plaignants*, la Voix De l'Enfant initie et participe à la création de "Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes de violences sexuelles", notamment à : Nantes, Pointe-à-Pitre, la Rochelle, Aix-en-Provence,

Abbeville, Amiens, Angers, Béziers, Carpentras, Chalon sur Saône, Cherbourg-Octeville, Compiègne, Guéret, Le Puy en Velay, Limoges, Lorient, Martigues, Marvejols, Metz, Niort, Quimper, Rochefort, Saint Malo, Saint-Nazaire, Tulle, etc.

3. Création de la première Salle d'Audition Protégée au Tribunal

La Voix De l'Enfant a initié et créé la première "Salle d'Audition Protégée" au Tribunal de Grande Instance d'Angers. Cette Salle d'Audition améliore les conditions de prise en charge et d'audition des mineurs victimes de violences sexuelles et autres maltraitements, tout au long de la procédure jusqu'au procès.

4. L'accompagnement scolaire et l'accès à la culture

La Voix De l'Enfant soutient des programmes d'accompagnement à la scolarité destinés à des enfants et à des adolescents en difficulté, afin d'aider les jeunes à gérer leur temps, à employer la méthodologie adéquate et leur donner accès à la culture par le biais de sorties et d'activités périscolaires.

5. Les mineurs isolés étrangers

Le nombre de mineurs isolés étrangers en France est en constante augmentation ces dernières années. Pour la Voix De l'Enfant, ces mineurs isolés étrangers sont des victimes de trafic ou autres. Elle intervient dans leur prise en charge.

6. Accompagnement d'enfants malades et de leur famille

La Voix De l'Enfant soutient les familles touchées par la maladie de leur enfant et leur assure une protection.

7. Les enfants et Internet

La Voix De l'Enfant observe, recueille et communique sur l'usage fait, par les mineurs, des outils numériques. Elle réalise un travail de prévention face aux dangers liés aux usages du Web et propose des outils qui informent et conseillent les jeunes, laissés en marge d'Internet.

L'ACTION INTERNATIONALE

1. Etablissement de l'Etat Civil

Parce que le premier droit de tout enfant est celui d'exister et considérant que l'on ne peut parler de protection des enfants si ces derniers n'existent pas légalement, depuis plus de 8 ans, la Voix De l'Enfant soutient ses associations membres qui mènent et démultiplient des programmes d'établissement d'Etat Civil, dans de nombreux pays.

2. Enfants exploités

La Voix De l'Enfant intervient en faveur des enfants des rues, des enfants exploités ou abusés sexuellement, des enfants soldats, des enfants handicapés, des enfants victimes de sévices, des enfants victimes dans la filière du football, etc. Elle accompagne les enfants particulièrement vulnérables et dénonce les différentes formes d'exploitation. Elle œuvre pour la réinsertion scolaire et socioprofessionnelle des enfants en situation difficile, notamment à travers des foyers d'accueil et de réinsertion.

3. Accès aux soins et aide d'urgence

La Voix De l'Enfant intervient dans l'accès aux soins de santé primaire et soutient les populations affectées par les conflits armés, les désastres naturels et les épidémies. Elle s'engage dans la lutte contre la malnutrition, par la mise en place de programmes de diffusion de compléments nutritionnels (Tsunami / Haïti et autres).

4. Parrainage et développement rural

La Voix De l'Enfant soutient le parrainage d'enfants à l'international. Ce dernier permet aux équipes sur le terrain de travailler avec les populations locales, afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des enfants et des familles, grâce aux contributions des parrainages.

5. Scolarisation et soutien psychosocial

La Voix De l'Enfant soutient les programmes de scolarisation notamment dans les camps de réfugiés et de personnes déplacées, où elle met en place des projets socio-éducatifs.

LA VOIX DE L'ENFANT a pour :

Présidente : Madame Françoise FOUQUET-DORR
Président d'Honneur : Monsieur Stéphane HESSEL
Porte-parole : Madame Carole BOUQUET
Ambassadeur : Monsieur Bruno SOLO

Organisme d'intérêt général - Agrément Jeunesse
& Sports - Membre de la Commission Nationale
Consultative des Droits de l'Homme depuis 1986.

www.lavoixdelenfant.org





L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée est une association qui oeuvre depuis 20 ans dans le domaine de la **protection et prise en charge de l'enfance maltraitée**. Elle propose ainsi ses services aux enfants victimes de maltraitance (physique, psychologique, sexuelle et la négligence) ainsi qu'aux adultes ayant été maltraités dans leur enfance.

www.enfantbleu.org

Nos missions : Lutte contre les maltraitements (physique, psychologique, sexuelle et la négligence) et aide à la reconstruction des victimes.

Nos moyens d'action :

- Une écoute générale empathique, assurée par des bénévoles formés, soutien qui se veut protecteur, afin de proposer aux anciennes victimes un lieu dans lequel elles se sentent en confiance ;
- Un accompagnement juridique effectué par une juriste et renforcé par des avocats spécialisés dans la défense des enfants maltraités ;
- Un suivi thérapeutique dispensé par des psychologues spécialisés dans la clinique de la maltraitance, à toutes les victimes ;
- Des préventions dans les écoles et dans l'enseignement secondaire. Ces interventions sont dispensées aux élèves, à l'équipe pédagogique, et aux parents, selon un protocole réalisé par les psychologues et animées par ces derniers et la juriste ;
- Des formations auprès des professionnels au contact de l'enfance (personnels de l'éducation nationale, travailleurs sociaux, puéricultrice, etc...), dispensées par les psychologues et la juriste ;
- Des constitutions de parties civiles devant les juridictions pénales afin de faire évoluer la protection de l'enfance maltraitée et de pointer les dysfonctionnements observés.

L'accompagnement juridique ainsi que les suivis thérapeutiques sont pris en charge financièrement par l'Association.

Notre équipe : Elle est constituée de bénévoles formés de manière continue et de professionnels confirmés tels que des psychologues, juristes et avocats. Les membres du conseil d'administration s'impliquent pour mener des actions de partenariat et de recherche de fonds.

Nos moyens de financement : L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée fonctionne depuis sa création sur des fonds privés (sans aide de subventions depuis deux ans). Cette autonomie confère ainsi à l'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée une réelle indépendance.

Regard sur les prises en charge psychologiques

Les psychologues de l'Enfant Bleu reçoivent des enfants traumatisés par la maltraitance. Ces derniers peuvent développer un syndrome de stress post traumatique, notamment s'ils ne bénéficient pas rapidement d'un véritable travail d'accompagnement thérapeutique. C'est pour cela que nous proposons aux familles un suivi thérapeutique précoce et spécialisé de leurs enfants afin de permettre à ces derniers de se reconstruire et de donner toutes les chances à leur avenir...

Les différentes formes de thérapies proposées par l'Enfant Bleu

Quelles que soient leurs formes, elles visent à reconstruire, par un travail d'élaboration psychique, l'identité de l'enfant et de l'adulte ancienne victime, dans toutes ses dimensions.

☛ Psychothérapie individuelle (adultes et enfants)

Le travail d'élaboration psychique s'effectue à travers l'expression des ressentis et l'exploration des pensées du patient afin qu'il puisse se réapproprier son histoire et redevenir acteur de sa vie.

Dans le cadre des psychothérapies d'enfants, le thérapeute peut mettre à disposition de l'enfant des supports d'expression adaptés à son âge tels que le dessin, la pâte à modeler, des figurines ou encore des contes.

La relation entre le patient (ainsi que sa famille si le patient est un enfant) et le thérapeute, constitue un élément essentiel et moteur de la psychothérapie.

☛ Ateliers à médiation thérapeutique (enfants)

A travers le recours à un support projectif et/ou créatif privilégié (par exemple un atelier conte), ils favorisent l'expression de la réalité interne, les remaniements du fonctionnement psychique, l'intériorisation des sensations corporelles et le développement des aptitudes de socialisation.

Ce type d'atelier est parfois une voie d'entrée à une psychothérapie individuelle.

☛ Groupe de parole thérapeutique (adultes)

Le travail d'élaboration psychique s'effectue par le partage d'expériences de vie et les phénomènes groupaux notamment d'identifications, qui favorisent la reconstruction de l'identité et les relations aux autres.

☛ Orientation vers une thérapie complémentaire (enfants et adultes)

- Thérapie familiale

Une orientation vers une thérapie familiale à l'extérieur, prise en charge par l'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée, peut être proposée lorsque la situation de maltraitance nécessite une interrogation de l'ensemble du système familial.

Ce travail permet une analyse et une prise de conscience de ce qui se joue dans les relations entre les membres de la famille et leurs positionnements. La mise à jour des éventuels dysfonctionnements peut favoriser l'épanouissement de l'enfant et celui de chacun des membres du cercle familial.

- Equithérapie

Une orientation vers une équithérapie à l'extérieur, prise en charge par l'Enfant Bleu – Enfance Maltraitée, peut être proposée si elle est indiquée au patient pour avancer dans son travail psychothérapeutique.

L'équithérapie et la rencontre avec le cheval, par les remaniements psychiques qu'elles proposent, permettent de favoriser un processus de « reliaison » avec les pensées, les sensations et les représentations du corps que la situation de maltraitance a mises à mal, voire sorties du vécu des victimes.

Des données chiffrées:

7^{ème} rapport au Gouvernement et au Parlement de l'ONED

Le septième rapport de l'Oned remis au Gouvernement et au Parlement s'inscrit dans la poursuite de l'analyse de l'observation en protection de l'enfance, après la publication, au Journal Officiel du 1^{er} mars 2011, du décret n° 2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger.

Chapitre I : L'information préoccupante : contenu ou circuit ?

Pour approfondir la compréhension du repérage et de la prise en compte des situations d'enfants en risque et en danger, l'ONED a conduit en 2011 une enquête nationale sur l'information préoccupante à laquelle les 101 départements ont répondu.

Aujourd'hui, l'ensemble des départements dispose d'un dispositif centralisé de recueil d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes dont la composition, qui peut varier, permet de repérer deux grands types de cellules : les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation à caractère administratif, exclusivement composées de personnel administratif, et les cellules de recueil, de traitement et d'évaluation mixtes, rassemblant au moins une compétence des champs sociaux, éducatifs ou médicaux.

Les différentes missions dévolues (recueil, traitement et évaluation) sont réalisées dans le cadre d'un dispositif associant deux composantes : d'une part la cellule de recueil, de traitement et d'évaluation et d'autre part les territoires. A ce jour, 75% des départements disposent d'un logiciel de saisie enregistrant les informations préoccupantes, chiffre qui devrait atteindre 92% d'ici deux ans. Onze logiciels de saisie ont été recensés.

L'étude des protocoles signés avec l'Education nationale, les hôpitaux ou le secteur associatif, montre que seuls 11 dispositifs n'en ont aucun avec un de ces partenaires. L'Education nationale est le partenaire principal (88% des départements), suivi par les hôpitaux (52%) et le secteur associatif (30%). Une corrélation positive s'observe entre la signature de protocoles et la réception de copies de signalements directs : les dispositifs déclarent plus souvent recevoir systématiquement les copies de signalements directs d'un de ces trois partenaires lorsqu'un protocole est signé avec lui ; inversement, les dispositifs déclarent plus souvent ne jamais ou presque jamais recevoir de copies de signalements directs lorsqu'aucun protocole n'est signé.

Dans le cadre de l'information et de l'appropriation par les acteurs, on note que les départements manifestent une réelle volonté de mieux faire connaître leur dispositif et leurs missions en organisant de nombreuses actions de communication (réunion d'information à destination des professionnels internes et externes du CG, formations des professionnels, etc.)

Par ailleurs, les dispositifs entretiennent des liens forts avec le ou les parquets de leur département, ceci passant entre autre par l'émission de signalements et la réception des soit-transmis du parquet, les plus courants étant les transferts pour compétence, les demandes de compléments d'informations et les demandes d'évaluation. Une étude plus approfondie des relations de 27 départements avec leurs partenaires extérieurs montre que l'Education nationale et le parquet sont les deux principaux pourvoyeurs d'informations préoccupantes.

Un constat est fait sur la grande variabilité en termes de modalités de qualification et de définitions utilisées pour les informations préoccupantes, ou encore du périmètre accordé à cette notion en fonction des départements. En effet, si certains départements considèrent toute information entrante comme préoccupante, d'autres opèrent un pré-tri avant la qualification. Si la majorité des départements disent s'appuyer principalement sur les textes de référence pour définir l'information préoccupante une part non négligeable élargissent ou restreignent quelque peu ces définitions, selon les réalités locales et les moyens disponibles. Plusieurs balises concernant le périmètre de l'information préoccupante sont apparues : les copies de signalements directs, les demandes des familles, les accueils d'urgence, les soit-transmis du parquet, les informations concernant les enfants faisant déjà l'objet d'un suivi ou d'une mesure. Ces balises rendent compte des diversités départementales, certains départements considérant systématiquement toutes ces caractéristiques comme des informations préoccupantes, d'autres n'en considérant aucunes, et la majorité d'entre eux oscillant entre les deux extrêmes. Ce sont donc en dernière instance les réalités territoriales et leurs fonctionnements qui prennent le pas sur les définitions théoriques données.

Trois biais affectant les données chiffrées (la façon de comptabiliser les informations préoccupantes, la réalisation ou non d'un pré-tri et l'absence de certaines données) n'ont pas permis d'obtenir de données nationales fiables et cohérentes concernant le recensement des IP reçues et traitées. Toutefois, sur 32 départements comptabilisant le nombre de situations donnant lieu à une information préoccupante pour un enfant entre 2007 et 2010, 26 ont connu une augmentation globale du chiffre de leurs informations préoccupantes, et pour 11 d'entre eux, l'augmentation constatée est de plus de 30%.

L'hétérogénéité à la fois des situations concernées et des modes de comptabilisation qui ressort de cette enquête conduit à s'interroger sur l'intérêt d'utiliser l'information préoccupante comme unité de collecte : utile au niveau infradépartemental et départemental, voire interdépartementale sous certaines conditions, la comptabilisation des informations préoccupantes n'apparaît pas pertinente au niveau national. L'enquête vient éclairer la question de la population couverte dans chaque département par le décret n° 2011-222 du 28 février 2011 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger et conduit à souligner un déficit d'homogénéité des champs observés, selon les départements, compromettant par là même la démarche d'observation à l'échelon national et interdépartemental. Face à l'exigence de solidité et de fiabilité des indicateurs sociaux et pour convenir de l'unité statistique la plus adaptée en vue d'une observation consolidée en protection de l'enfance, réunir une conférence de consensus pourrait être la démarche appropriée en vue de définir des recommandations de bonnes pratiques visant à arrêter une position consensuelle.

Chapitre II : Connaissance chiffrée de l'enfance en danger

Estimation des prises en charges au 31 décembre 2007

Le nombre de mineurs bénéficiant d'au moins une mesure de prise en charge est estimé, au 31/12/2009, à 271 500 sur la France entière, ce qui représente 18,9 % des moins de 18 ans. Le nombre de jeunes majeurs bénéficiant d'au moins une mesure est estimé, au 31/12/2009, à 21 200 sur la France entière, ce qui représente 8,5 % des 18-21 ans. Le nombre estimé de mineurs pris en charge est en augmentation (+1,6 %), celui des jeunes majeurs est en légère augmentation (+0,7 %), après une légère décrue.

S'agissant de l'évolution par types de mesures, pour les mineurs **le taux de mesure de milieu ouvert est légèrement supérieur à celui des prises en charge par une mesure d'accueil (52,8 % contre 47,2 %)**, alors que pour les jeunes majeurs la prise en charge repose très majoritairement sur la mesure d'accueil (88%).

Pour les mineurs une très légère baisse de la part des mesures judiciaires commence à apparaître dans les données de 2009, ce qui constitue peut-être un effet du principe de subsidiarité inscrit dans la loi réformant la protection de l'enfance de 2007. **Ainsi, la part des aides éducatives à domicile augmente, passant de 24 % à 29 % sur la période 2006-2009.** Les mesures d'accueil sont, dans neuf cas sur dix, des décisions judiciaires, cependant la part des décisions administratives présente également une légère tendance positive, passant de 11 % en 2006 à 12,4 % en 2009.

Pour les jeunes majeurs, on observe depuis 2006 une forte baisse des décisions judiciaires, aussi bien pour les mesures d'accueil que pour les mesures de milieu ouvert. Les mesures d'accueil ne sont des décisions judiciaires que dans de très rares cas en 2009 (1,5 %). Concernant les mesures de milieu ouvert, qui étaient encore en 2005 également réparties entre décisions judiciaires et décisions administratives, la part des décisions administratives est aujourd'hui de plus de 80 %, confirmant la place centrale des départements s'agissant de la prise en charge des jeunes majeurs en protection de l'enfance, par le biais des contrats jeunes majeurs.

La mise en place de la transmission des données individuelles et anonymisées à l'ONED et aux ODPE

En vue d'accompagner la mise en place du dispositif de remontée des données individuelles et anonymisées à l'ONED, une mission d'appui et des outils supports ont été mis en place par l'ONED en 2011, s'appuyant sur :

- Un comité de pilotage associant des représentants de l'Etat, des départements, des acteurs locaux et des experts, ayant vocation à la réflexion, à l'analyse, à la validation et à l'avis consultatif concernant les problématiques issues de la mise en place du dispositif de recueil.
- Un comité technique de professionnels de terrain, en charge de recenser les difficultés ou obstacles rencontrés dans la faisabilité opérationnelle de mise en `uvre du dispositif de données.
-

Par ailleurs et en conformité avec les recommandations de la CNIL, ont été élaborés un guide de préconisations et un outil d'aide à la saisie des informations pour la remontée des données aux ODPE et à l'ONED, à destination des professionnels en charge de la saisie des données et de leur codification.

B i b l i o g r a p h i e

Maltraitements et protection de l'enfance

BRUNET Dominique

L'enfant maltraité ou l'enfant oublié

Paris : Editions L'Harmattan, 2005, coll. Santé, sociétés et cultures, 321 p.

Collectif ; BATIFOULIER Francis (Coord.) ; ALFOLDI Francis ; ANGELINO Inès ; et al.

La protection de l'enfance

Paris : Dunod, 2008, coll. Références en action sociale, 1248 p.

CRÉOFF Michèle

Guide de la protection de l'enfance maltraitée

Paris : Dunod, 2006, coll. Guides, 320 p.

DROUET Jean-Baptiste

Les maltraitements invisibles : les nouvelles violences morales

Paris : Cherche Midi, 2008, coll. Terra. Document, 275 p.

Fondation pour l'Enfance ; BAILLET Monique ; BOUTHELOT Monique ; Guillaume Le GUILLOU (III.) ; et al.

Devenir parent, pas si facile !

Paris : Fondation pour l'Enfance, 2010, 35 p.

GABEL Marceline **Montrer et parler de l'enfance en danger dans l'espace public**

Enfance Majuscule, 2007, 92, Février, pp.7-10

HUYETTE Michel

Guide de la protection judiciaire de l'enfance

Paris : Dunod, 2009, coll. Guides de l'action sociale, 4^{ème} édition, 544 p.

IUFM-Grenoble

Maltraitance : le dispositif de prise en charge L'après signalement, les mesures mises en place + Organisation de la protection des mineurs (autorités administrative et judiciaire)

En ligne : <http://iufm74.edres74.ac-grenoble.fr>, 2006, 4 p.

LHUILIER Jean-Marc

Aide sociale à l'enfance. Guide pratique

Paris : Berger-Levrault, 2009, 9^{ème} édition, 300 p.

MARTINEZ Sandrine **Protection de l'enfance : les UMJ à l'écoute de l'enfant victime**

Journal de l'Action Sociale (Le), 2007, 119, Septembre, p.21

TURSZ Anne

Les oubliés. Enfants maltraités en France et par la France

Paris : Seuil, 2010, 420 p.

Maltraitance, clinique et prise en charge

BECMEUR François ; DANION-GRILLIAT Anne ; MESSER Jean ; et al. **L'enfant maltraité : aspects cliniques, psychologiques et médico-légaux (Module 3b "Maturation et Vulnérabilité" - Item 37)**

En ligne : http://www-ulpmed.u-strasbg.fr/medecine/cours_en_ligne/e_cours/module_3b/Enfants_Battus.pdf ; Université Strasbourg I-Louis Pasteur ; Faculté de Médecine, 2007, pp. 88-96

BERGER Maurice

Voulons-nous des enfants barbares ? Prévenir et traiter la violence extrême

Paris : Editions Dunod, 2008, coll. Enfances-Protection de l'enfance, 224 p.

BOUTIN G rald ; DURNING Paul

Enfants maltrait s ou en danger : l'apport des pratiques socio- ducatives

Paris : L'Harmattan, 2008, coll. Savoir et formation-S rie Protection de l'Enfance, 252 p.

BRASSINE G rald

Pr venir, d tecter et g rer les abus sexuels subis par les enfants

Escalquens (Haute-Garonne) : Editions AESTH ; Dangles, 2008, 144 p.

LASSUS Pierre

La violence en h ritage ; le tragique paradoxe des relations parents-enfants

Paris : Fran ois Bourin, 2011, 274 p.

LE RUN Jean-Louis (Dir.) ; LEBLANC Antoine (Dir.) ; SARNY Fran oise (Dir.)

Signaler, et apr s ?

Ramonville Saint-Agne : Er s, 2006, coll. Enfances & Psy-Petite collection, 176 p.

LINARES Juan Luis ; GOLDBETER-MERINFELD Edith (Pr f.)

Des abus et autres maltraitements. La maltraitance familiale entre th rapie et contr le

Bruxelles : De Boeck, 2008, coll. Carrefour des Psychoth rapies, 208 p.

MARC Bernard

Profession m decin l giste : le quotidien d'un m decin des violences.

Paris : Demos, 2009, 263 p.

& en  dition num rique (e-book) Paris : Zebook.com, 2010, 263 p.

PARRET Chantale ; IGUENANE Jacqueline ; VERDIER Pierre (Pr f.)

Accompagner l'enfant maltrait  et sa famille

Paris : Dunod, 2006, coll. Enfances, 224 p.

SCH LTEIS Franz ; FRAUENFELDER Arnaud ; DELAY Christophe

Maltraitance : contribution   une sociologie de l'intol rable

Paris : Editions L'Harmattan, 2007, coll. Questions sociologiques, 267 p.

TROCME Nico **La mobilisation des connaissances en protection de l'enfance**

Criminologie, 2009, vol42, pp.33-59

Maltraitance, connaissance chiffr e

Belgique - Minist re de la Communaut  fran aise ; Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance ;

Collectif **Points de rep res pour pr venir la maltraitance**

En ligne : www.yapaka.be, 2008, coll. Temps d'arr t-Lectures, 120 p.

France - Secr tariat d'Etat charg  de la Famille et de la Solidarit 

Le livret des Etats g n raux de l'enfance fragilis e

En ligne : http://actionsociale.weka.fr/media/file/3012_livret-des-etats-generaux-de-l-enfance-fragilisee.pdf Juin 2010, 48 p.

France - Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

La parole de l'enfant victime de mauvais traitements et/ou de violences sexuelles (26/9/2005). Etude

En ligne : www.cncdh.fr, 2005, 40 p.

France - Minist re de la justice - Direction des Affaires Criminelles et des Gr ces.

Enfants victimes d'infractions p nales : guide de bonnes pratiques. Du signalement au proc s p nal.

En ligne : http://www.justice.gouv.fr/art_pix/guide_enfants_victimes.pdf, 2003

ODAS ; Observatoire National de l'Action Sociale D centralis e

Protection de l'enfance : observer,  valuer pour mieux adapter nos r ponses. Enqu te nationale sur les signalements d'enfants en danger 2004. Rapport 2005 de l'Observatoire National de l'Action Sociale D centralis e

ODAS, 2005, 22 p. En ligne : www.odas.net

ONED ; FRANCE-Observatoire National de l'Enfance en Danger

Rapport (Cinqui me) annuel au Parlement et au Gouvernement de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), avril 2010. ONED, 2010, 108 p. En ligne : <http://www.oned.gouv.fr>

TURSZ Anne ; GERBOUIN-REROLLE Pascale ; INSERM

Enfants maltrait s : Les chiffres et leur base juridique en France

Sites ressources

Allo Enfance en danger : 119

Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger. Numéro gratuit ouvert 24h/24 et 7j/7

Site : <http://www.allo119.gouv.fr/>

116 000 Enfants disparus

Numéro gratuit de soutien et d'accompagnement des familles, ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 21h00.

<http://www.116000enfantsdisparus.fr>

Défenseur des droits - Mission Défense des droits de l'enfant

Depuis le 1er mai 2011, les missions de la Défenseure des enfants se poursuivent dans le cadre du Défenseur des droits.

<http://www.defenseurdesenfants.fr/contactForm.php>

Site : <http://www.service-public.fr/actualites/001338.html?xtor=RSS-66>

Fil Santé Jeunes – Pouvoir en parler

Une équipe d'adultes aux compétences professionnelles complémentaires, habitués à répondre aux questions des jeunes.

Numéro anonyme et gratuit, tous les jours de 8h à minuit, depuis un téléphone fixe : 3224 ; depuis un téléphone portable : 01.44.93.30.74

Site : www.filsantejeunes.com

Guide du signalement des enfants en danger. A l'usage des professionnels

Guide pratique La cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation

<http://www.reforme-enfance.fr/images/documents/guidecellule.pdf>

Site du suivi de la réforme de la protection de l'enfance : les guides d'accompagnement

<http://www.reforme-enfance.fr/guides.html>

08 VICTIMES : 0842 846 37

Ouvert 7j/7 de 9h à 21h

Site : www.inavem.org

Jeunes violences écoute : 0 800 20 22 23

Ouvert de 7j/7 de 8h00 à 23h00.

Ce numéro d'appel, anonyme et gratuit, constitue un relais essentiel pour les jeunes victimes ou témoins de violences.

Site : <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>

Guides de protection des mineurs et Education Nationale

Prévenir et lutter contre la violence à l'école est une des conditions de réussite des élèves, qui ont besoin de travailler dans un climat serein pour réussir.

Site : <http://www.education.gouv.fr/cid2765/la-prevention-lutte-contre-violence.html>

Mesures prises par l'Éducation nationale (circulaire, guides, chartes d'usage) pour protéger les élèves mineurs des dangers de l'internet

Site : <http://www.educnet.education.fr/services/accompagnement/securite/>

Cette bibliographie est non exhaustive. D'autres recherches, d'autres axes d'approches peuvent nous être demandés.
v.fava-natali@fondation-enfance.org

Partenaires

Sont associés à titre gracieux



TERRE DE SIENNE
agence conseil en communication